

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CENTRE - VAL DE LOIRE

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22/05/69)



EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la SCC

MIGNIERES CHARTRES

DIMANCHE 14 JUIN 2026

CHATEAU des BOULARD
6 rue du Moulin - SPOIR - 28630 MIGNIERES

Renseignements ACTCVL : 01 34 42 34 45 - 06 10 15 34 46 - 02 37 25 94 46 - 06 14 56 61 19

CONCOURS
JUNIOR HANDLING

EXPOSITION SANS CAGES

BUVETTE SUR
PLACE

CHALLENGE
du meilleur chien de race française

Challenge Bernadette JOUACHIM
au meilleur chien d'arrêt

CHALLENGE Claude VOILET
au meilleur Basenji

Récompenses aux CACS, RCACS, à tous les Exc. classés et Très Prometteurs
Ring d'honneur à 14h30: Jeunes Présentateurs, meilleurs Babies, Puppies, Vétérans, Champions, Meutes, Paires, Couples, Lots de Reproducteur et Affixes, Best in Show Jeunes et Adultes

Samedi 13 juin
R.E. Husky
10% offerts sur les engagements au CACS

CONFIRMATION SEULE
Le samedi 13 Juin de 14h30 à 16h30
Veuillez remplir la demande d'engagement spécifique

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

1^{re} date : 1^{er} mai 2026 (cachet de la poste faisant foi)
2^e date : 29 mai 2026 (date de réception) Avec augmentation des tarifs après la 1^{re} clôture

Envoi des engagements à :
Cédia - Expo de Mignéres (Chartres)
8, rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

Tout engagement non accompagné
de son règlement sera refusé.

ATTENTION
Règlement chèques postaux ou bancaires à l'ordre
de l'A.C.T.C.V.L.

**ROYAL CANIN**[®]

Engagement sur internet : <https://cedia.fr>
Seuls les engagements internet payés sur cedia.fr
seront pris en compte
Engagements en ligne - paiement sécurisé

Jury pressenti* de MIGNIERES (CHARTRES) dimanche 14 juin 2026

Groupe 01	14/06/2026
Border Collie, Colley barbu, Lancashire Heeler, <i>Races non citées</i>	DESSERNE Sylvie
Berger australien, Berger de Picardie, Bergers des Pyrénées, Bergers hollandais ^{spé} , Chien de berger catalan, Chien loup de Saarloos ^{spé} , Schapendoes ^{spé} , Schipperke ^{spé} , Welsh Corgis	DUGUE Brigitte
Barbado da Terceira, Colleys	FAUREZ Florence
Chiens de berger belge	HERVE Marc
Berger des Shetland ^{Inv}	JACOPS Angélique
Berger blanc suisse ^{spé}	JACOPS Sébastien
Berger de Beauce ^{spé} , Bergers allemands, Bergers de Brie	KARCHER Christian
Berger de Bohême, Bergers de l'Est et italiens, Chien-loup tchécoslovaque, Mudi, Puli, Pumi	MAKOMASKI Maria
Groupe 02	14/06/2026
Bouvières Suisses ^{spé} , Chien de berger Kangal, Dogue du Tibet, Saint Bernard	BONTEMS Valérie
Chien de Montagne de l'Atlas, Hovawart, Léonberg, Shar Pei ^{spé} , Terrier noir russe	BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
Boxer, Chien de montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Rottweiler	DESSERNE Sylvie
Alano espagnol, Broholmer, Cao de Gado Transmontado, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Cimarron uruguayen, Mâtin espagnol, Rafeiro de alentejo, Montagnes portugais - Estrela, Presa Canario, Tosa	FAUREZ Florence
Bulldog anglais, Cane Corso, Dogue de Bordeaux, Pinscher, Schnauzer	LAURENT Annick
Berger du Karst, Berger du Caucase, Berger d'Asie centrale, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Bulldog Continental, Bullmastiff, Dobermann, Landseer ^{spé} , Mastiff, Terre Neuve ^{spé} , <i>Races non citées</i>	MAKOMASKI Maria
Dogue argentin, Dogues allemands	MELCHIOR Marie-Josée (LUXEMBOURG)
Groupe 03	14/06/2026
Bedlington Terrier, Border Terriers, Bull Terriers, Fox-Terriers, Silky Terrier, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier, <i>Races non citées</i>	CALLOCH Richard
Biewer Terrier, Terrier de chasse allemand, Terrier du Yorkshire, Terriers d'Ecosse	JACOPS Sébastien
Groupe 04	14/06/2026
Teckels	JACOPS Sébastien
Groupe 05	14/06/2026
Husky Sibérien ^{spé} , Spitz allemands, Spitz italien, <i>Races non citées</i>	DELENTE Jean-Luc
Cursinu	JACOPS Sébastien
Akita américain, Chien thaïlandais à crête dorsale, Malamute de l'Alaska	LEMAIRE Pierre-Alexandre
Basenji ^{spé} , Chien du Pharaon ^{spé} , Cirneco de l'Etna ^{spé} , Podencos ^{spé} , Podengos ^{spé}	MELCHIOR Marie-Josée (LUXEMBOURG)
Akita ^{spé} , Chiens nordiques ^{spé} , Samoyède ^{spé} , Spitz du Japon ^{spé}	STREISSEL Sophie
Groupe 06	14/06/2026
Basset artésien normand, Beagle, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, <i>Races non citées</i>	DESSERNE Sylvie
Basset Hound	JACOPS Sébastien
Groupe 07	14/06/2026
Braque allemand, Braque italien, Braque Saint Germain, Braques de Weimar, Braques français, Braques hongrois, Drahthaar, Epagneul français ^{spé} , Griffon Korthals, Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais, <i>Races non citées</i>	HARDY BEAUCHOT Marie-Laurence
Groupe 08	14/06/2026
Chien d'oyseil allemand, Cockers américains, Cockers anglais, Golden, Labrador, Lagotto Romagnolo, Clumber, <i>Races non citées</i>	MATTERA Cassandre
Groupe 09	14/06/2026
Bichons, Chiens du Tibet	BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
Chiens chinois à crête, Chihuahuas, Coton de Tuléar	FAUREZ Florence
Bouledogues français ^{spé} , Carlins ^{spé} , Petits belges ^{spé} , Terrier de Boston ^{spé}	KARCHER Christian
King et Cavaliers King Charles spaniels	LAURENT Annick
<i>Races non citées</i>	MATTERA Cassandre
Caniches, Epagneuls continentaux, Epagneuls japonais, Pékinois, Petits chiens russes	SANSON Karine
Groupe 10	14/06/2026
Barzoï, Greyhound, Lévrier afghan, Petit lévrier italien ^{Inv} , Saluki, Whippet, <i>Races non citées</i>	MELCHIOR Marie-Josée (LUXEMBOURG)

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° d'identification : N° LO :
Tatouage ou transpondeur

Nom du Chien :

Race :

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retriever, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlin, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Russkiy Toy, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais
---	--	---	--	--

Sexe : mâle femelle Né le

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle
Propriétaire de la mère à la saillie

Propriétaire : mes coordonnées (adresse et téléphone) ne figureront pas dans le catalogue

M., Mme, Mlle Tél.

Adresse

Code postal Ville

Mail (indispensable pour recevoir votre accusé de réception)

Demande la confirmation (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute) OUI NON

L'inscription d'un chien donne droit à une entrée, une deuxième entrée est offerte à partir de 3 chiens inscrits.

Lot d'affixe et de reproducteur, Paire et couple : gratuit Engagement au poteau possible.

Engagement possible sur internet : <https://cedia.fr>
Engagements en ligne - paiement sécurisé

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.
L'ACTCVL sera amené à photographier ou filmer la manifestation. Les images seront susceptibles d'être utilisées dans un but associatif.
L'ACTCVL se réserve la possibilité d'utiliser les coordonnées des participants à la manifestation pour les contacts habituels administratifs et de promotion, dans un cadre associatif. Les fichiers ne sont jamais cédés à des tiers pour utilisation commerciale.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h30.

Fait à Signature du propriétaire :
le

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité (chiens de la 2^e catégorie).
- Le règlement à l'ordre de l'ACT Centre - Val de Loire par chèque bancaire, mandat cash, mandat postal, étrangers mandat international exclusivement
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion

Demande à renvoyer à Cédia - Exposition de MIGNIÈRES
8, rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM
Tél. 01 34 42 34 45 - 06 10 15 34 46 ou 06 14 56 61 19

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
1^{er} MAI 2026 (cachet de la Poste faisant foi)
29 MAI 2026 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif	Payé
Classes Ouverte, intermédiaire, Champion, Travail et Jeune :	
1 ^{er} chien (catalogue numérique compris)	1 ^{re} clôture 2 ^e clôture 41 € 48 €
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	35 € 41 €
4 ^e chiens et suivants (chacun)	31 € 37 €
Autres :	
Puppy, Baby, Vétéran	29 € 35 €
Ne concourant pas (LOF obligatoire)	24 €
Meute - (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	64 €
Chien suivant de la meute	21 €
SOUS TOTAL	
Réduction de 10% aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours	
indiquer le n° de la carte.....	
SOUS TOTAL	
Confirmation seule pour chiens non engagés à l'exposition, et sans réduction (remplir la demande en 4 ^e page)	37 €
Confirmation avec exposition : gratuite	
Réservation catalogue papier	5 €
Carte accompagnateur gratuit pour les moins de 15 ans	5 €
Jeune Présentateur	8 €
A VERSER	
Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par : <input type="checkbox"/> Mandat Cash <input type="checkbox"/> Mandat Postal <input type="checkbox"/> Chèque Français à l'ordre de l'ACTCVL Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.	

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Mignéville (Chartres) le 14 Juin 2026

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUEMENT - l'exposition est ouverte aux chiens à partir de 8 h 00 Les jugements commenceront à 9 h 00.

LOGEMENT - Il est interdit de placer de la paille dans les cages: seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30, toutefois des autorisations de sortie pourront être accordées entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Restauration Cadet Roussel à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION:

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés:

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-J.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

AUTRES CLASSES

MEUTES Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au

même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le Juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement de l'engagement, libellé à l'ordre de l'ACTCVL, devra être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS:

1^{er} date de clôture: 1^{er} mai 2026. 2^e date de clôture: 29 mai 2026.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS:

1^{er} des engagements:

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition):

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.: Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.:

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

CACS-J et CACS-V: Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1^{er} EXCELLENT » en classe Jeune et en respectivement en classe Vétérane. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1^{er} EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe Jeune, le Meilleur Mâle et Meilleure Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe Champion, et le (la) Meilleur(e) vétérane ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des

« Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION: Concernant les chiens à oreilles coupées, lire rubrique "refus ou exclusions", §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation: **12 mois sauf**

Gr 1: Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois

Gr 2: Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Staffiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

Gr 3: Staffordshire Américain 15 mois

Gr 4: Teckels 15 mois

Gr 5: Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland 15 mois

Gr 6: Dalmatien, Rhodesian Ridgeback 15 mois

Gr 8: Retrievers 15 mois

Gr 9: Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

Gr 10: Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles ne sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées:

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

IV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

V - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

IX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

X - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XIV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XVI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XVII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XVIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XIX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXIV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXVI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXVII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXVIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXIX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXX - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXIII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXIV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXV - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXVI - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

XXXVII - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

POUR LES ENGAGEMENTS

En classe Champion :

► joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements.

En classe Travail :

► joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

PLAN D'ACCES



A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE SAMEDI 13 JUIN 2026 de 14h30 à 16h30

à renvoyer, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTCVL
à Cédia - Confirmation MIGNIÈRES - 8, rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Puce ou

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de

**Tarif de l'engagement : 37 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Centre - Val de Loire.
Les cartes d'exposant seront envoyées par mail (pour les exposants ayant fourni une adresse mail)
quelques jours avant la séance de confirmation.**